

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CEMAC (PREF-CEMAC)

SEIZIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CELLULE DE SUIVI

Les 11 et 12 avril 2022

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La seizième Session ordinaire de la Cellule de Suivi du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue en mode hybride (en présentiel à Douala et par visio-conférence) les 11 et 12 avril 2022, sous la présidence de Monsieur **Antoine NKODIA**, Président de la Cellule de Suivi. Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière de la Commission de la CEMAC et le Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette réunion est en prélude de la seizième session ordinaire du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC du 14 avril 2022. Y ont pris part, les représentants des États membres ainsi que ceux de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COBAC, de la COSUMAF, du GABAC, du FODEC, de l'UNIPACE, de la Banque Mondiale, du FMI, de la CEA et du PREF-CEMAC. La liste des participants est jointe en annexe du compte-rendu.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, suivi de l'allocution du Président de la Cellule de Suivi.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC a décliné les avancées réalisées dans le cadre du PREF-CEMAC depuis le début de l'année 2022, à savoir d'une part, la réalisation d'une étude sur les impacts économiques et financiers de la guerre en Ukraine sur les économies de la CEMAC et, d'autre part, l'élaboration d'une stratégie d'import-substitution des biens de cru produits dans notre sous-région.



Dans son allocution, le Président de la Cellule de Suivi, a exprimé au nom de l'ensemble des Représentants des Etats membres et des Délégués des Institutions communautaires, leur profonde gratitude à l'égard de **Son Excellence, Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC**, pour tout l'appui dont bénéficient les délégués du PREF-CEMAC lors de leurs différentes rencontres au Cameroun.

Ensuite, il a rappelé que la mise en œuvre du PREF-CEMAC et des programmes économiques et financiers nationaux a permis aux économies de la CEMAC de renouer avec la croissance et de se montrer plus résilientes. En effet, le taux de croissance du PIB réel de la Communauté est estimé à 1,4% en 2021 contre -1,7% en 2020. Cependant, de nouveaux chocs consécutifs à la guerre entre la Russie et l'Ukraine, sont malheureusement apparus, alors que les Etats membres de la CEMAC s'efforcent de consolider la reprise, après deux années de lutte contre la Covid-19.

Au regard du contexte actuel, marqué par la flambée des prix des matières premières agricoles et énergétiques, qui ont une incidence sur le coût de la vie, l'approvisionnement en produits alimentaires de première nécessité, le fonctionnement des entreprises et les finances publiques des Etats membres, il a rappelé que le Sommet Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC du 18 août 2021, a donné un signal fort et a marqué un tournant décisif dans l'engagement des pays membres à mettre résolument en œuvre, les réformes structurelles prioritaires et porteuses d'une croissance économique forte, durable, créatrice d'emplois et inclusive.

Enfin, le Président a ouvert les travaux de la Cellule de Suivi en déclinant le projet d'ordre du jour qui s'articule autour des points suivants:

- 1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**
- 2. Suivi de l'état de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL**
- 3. Communication de la Banque Mondiale sur le développement du Capital Humain**
- 4. Impacts économiques et financiers de la guerre en Ukraine sur les économies de la CEMAC**
- 5. Stratégie d'import-substitution des biens de cru produits dans la CEMAC**
- 6. Etat de suivi de la mise en œuvre du PREF-CEMAC pilier par pilier**
- 7. Point sur l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié**
- 8. Renforcement des systèmes statistiques des pays de la CEMAC**
- 9. Examen du projet d'ordre du jour du COPIL**
- 10. Divers**



Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour et le programme de travail de la Cellule de Suivi ont été adoptés sans amendement.

Point 2 : Mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL

De l'examen du rapport sur le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL du PREF-CEMAC, il ressort qu'au 10 avril 2022, sur les dix actions restantes à mettre en œuvre de la première phase du PREF-CEMAC, sept (7) sont en cours de réalisation et trois (3) n'ont pas été réalisées.

Les actions non réalisées concernent : (i) l'élaboration d'une nouvelle Directive Communautaire sur l'installation et le fonctionnement des postes de contrôle sur les corridors routiers de la sous-région et l'harmonisation de la formation des agents ; (ii) la définition et la mise en œuvre d'une politique communautaire d'industrialisation ; et (iii) le rapatriement des fonds publics détenus à l'étranger, aussi bien par les États que par les entreprises publiques.

Après avoir pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations, les membres de la Cellule de Suivi ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document en l'état au COPIL.

Point 3 : Communication de la Banque Mondiale sur le développement du Capital Humain

Les membres de la Cellule de Suivi ont suivi la communication de Madame Carine Clert, Coordinatrice pour le Développement du Capital Humain en Afrique Centrale à la Banque Mondiale, sur le thème « renforcer le capital humain pour une croissance inclusive et résiliente au sein de la CEMAC ». Après le constat que le capital humain est resté en deçà de son potentiel dans la CEMAC et que la pandémie de la COVID-19 l'a davantage érodé, Madame Clert a recommandé aux États membres, de mettre en œuvre une série d'actions simultanées adaptées à chaque pays pour renforcer l'offre et la demande pour le capital humain, notamment l'éducation, la santé et la protection sociale.

Il convient de rappeler que le développement du capital humain se situe désormais au cœur des réformes structurelles de la Matrice révisée des réformes et actions prioritaires de la deuxième phase du PREF-CEMAC pour la période 2021-2025. L'appui technique, institutionnel et financier de la Banque Mondiale vise à atteindre les résultats escomptés par les Chefs d'État de la CEMAC sur le plan de l'éducation, de la santé et de la protection sociale des couches les plus vulnérables.

Au terme des échanges sur les nouveaux axes de la coopération avec la Banque Mondiale, les participants ont recommandé une mise en œuvre concertée des recommandations préconisées, qui seront portées à l'attention du COPIL.

Point 4 : Impacts économiques et financiers de la guerre en Ukraine sur les économies de la CEMAC

De l'examen de cette étude, les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance des répercussions économiques et financières de la guerre russo-ukrainienne sur les économies de la CEMAC ainsi que des recommandations formulées pour permettre à ces économies de faire face aux chocs d'offre et de demande induits par cette crise. Ces recommandations consistent notamment à i) adopter des Lois de finances rectificatives ; ii) mettre en place des mécanismes pour renforcer le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables à cette crise ; iii) adopter une stratégie sous-régionale d'import-substitution ; iv) mettre en place des mécanismes de renforcement de la sécurité alimentaire ; v) accélérer la diversification économique et le développement du secteur privé ; vi) renforcer le développement des secteurs minier et agricole ; vii) mettre résolument en œuvre le Plan de relance communautaire ; et viii) poursuivre la mobilisation des aides d'urgence fournies par les Institutions de Bretton Woods dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Les membres de la Cellule de Suivi, après avoir félicité la bonne qualité de l'étude, ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document en l'état au COPIL.

Point 5 : Stratégie d'import-substitution des biens de cru produits dans la CEMAC

Les membres de la Cellule de Suivi ont pris connaissance des résultats de l'étude, laquelle permet d'encourager et de développer le commerce intracommunautaire et de créer les conditions d'un renforcement de la diversification des économies de la CEMAC ainsi que la stabilité extérieure de la sous-région. Cette étude recommande principalement aux Etats membres de i) adopter des mesures législatives et réglementaires permettant de donner une préférence nationale aux produits locaux et régionaux ; ii) harmoniser la fiscalité dans la sous-région et supprimer certains prélèvements et taxes internes appliqués sur les trois produits (riz, viande, poisson) pour faciliter leur commercialisation ; iii) labelliser « Origine CEMAC » les produits de cru ; iv) tenir régulièrement des réunions du Comité de l'origine et produire des études sur les différents produits de cru identifiés par le Comité en vue d'accroître leur production et leur commercialisation dans la sous-région; et v) limiter la fourniture par la Banque Centrale des devises à hauteur de 60% du volume des importations de ces produits.

Les membres de la Cellule de Suivi, après avoir félicité la bonne qualité du document, ont demandé au Secrétariat Permanent de le transmettre en l'état au COPIL.



Point 6 : Etat de suivi de la mise en œuvre du PREF-CEMAC pilier par pilier

Pilier 1 : Politiques budgétaires

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a constaté que la plupart des États membres ont transmis leurs rapports pays de suivi-évaluation sur la base des outils de monitoring. Ceux-ci portent sur le renforcement de la politique fiscale (OG1), la rationalisation de la gestion financière des États (OG2) et la rationalisation et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense publique (OG3).

A) Objectifs généraux 1 à 3

S'agissant du Cameroun, il a été relevé son engagement à renforcer la mobilisation des recettes internes non pétrolières et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global de 3,1% du PIB en 2021 à 1,8% en 2022, et de maintenir la dette publique en dessous de 50% du PIB. Cet engagement s'est traduit dans la loi de finances 2022 par la mobilisation des recettes non pétrolières de l'ordre de 0,8% du PIB. Par ailleurs, pour conduire des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques, l'on note que la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2022-2024 continue de reposer sur un effort de consolidation visant à assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières.

Concernant la RCA, le gouvernement a pris l'engagement en rapport avec la mobilisation des recettes découlant des recommandations de la première édition du séminaire portant sur l'amélioration de la mobilisation des ressources organisé en octobre 2021. Par ailleurs, une assistance technique de la BAD avait permis au Gouvernement de mener une étude sur les dépenses fiscales. Le rapport de cette étude est attendu pour prendre en charge les recommandations qui en découleront. Enfin, pour améliorer la gouvernance et la transparence dans les secteurs extractifs, il faut relever que le Premier Ministre a lancé les travaux de la première session ordinaire de l'initiative pour la transparence des industries extractives de la RCA (ITIE-RCA).

S'agissant du Congo, grâce aux efforts de redressement consentis par le Gouvernement et aux réformes structurelles mises en œuvre dans le cadre du PREF-CEMAC, l'année 2021 marque le couronnement de tous ces efforts, avec un redressement de l'activité économique du secteur hors pétrole. Cette reprise dans le secteur hors pétrole a permis d'atténuer significativement la récession économique, avec une croissance du PIB globale de -1,4% en 2021 et serait de 5,7% en 2022 en lien avec le regain d'activités du secteur pétrolier (9,8%) et les investissements publics dans le cadre du PND 2022-2026, impulsant une dynamique de la diversification du secteur hors pétrole (3,3%).

D'après les prévisions du cadrage macroéconomique et budgétaire, les recettes propres passeraient de 1810 milliards de FCFA à 1971 milliards FCFA en 2026, avec un bond en 2024 du fait de la hausse des prix du pétrole (8,6%) sur le marché international. Pour

confirmer les tendances observées, plusieurs mesures fortes sont mises en œuvre dont les principales portent sur : (i) l'amélioration de la mobilisation des ressources douanières et fiscales, ainsi que les ressources pétrolières et minières ; (ii) l'amélioration de la qualité de la gestion de l'ensemble des ressources publiques ; (iii) l'attractivité du secteur privé ; (iv) l'amélioration de la gouvernance, la stabilité, la paix et la sécurité ; et (vi) la conciliation entre les objectifs de croissance économique et de protection de l'environnement.

Pour ce qui est du Gabon, les travaux sont en cours dans le cadre du renforcement de la gouvernance et de la transparence des entreprises publiques, pour permettre le renforcement de la mobilisation des ressources hors pétrole. C'est dans ce cadre que les Lois de finances rectificatives 2021 et initiales 2022 (LFR2021 et LFI2022) se sont attelées à la réduction des dépenses fiscales. Par ailleurs, un rapport sur les dépenses fiscales accompagne la Loi des finances. De plus, la réforme sur le renforcement de la transparence des prélèvements parafiscaux s'est concentrée sur les Recettes affectées et les Comptes d'affectation spéciale avec l'objectif d'augmenter la transparence et améliorer le suivi. Enfin, pour la conduite des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques, le Gabon a mis en place une stratégie des filets sociaux basée sur la politique de la CNAMGS à travers les différents fonds de solidarité.

Concernant le Tchad, les membres de la Cellule de Suivi ont noté que, pour renforcer la gouvernance et la transparence des entreprises publiques, le Gouvernement effectue chaque année un recensement des EPS pour la mise à jour du répertoire dont les résultats sont publiés sur le site du Ministère des Finances et du Budget. Ainsi, pour 2022, une liste officielle de 22 entreprises publiques est publiée sur le site.

Au niveau communautaire, pour faciliter la conduite des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques, la Cellule de Suivi a relevé qu'une note stratégique sur la Gestion des Investissements Publics (GIP) a été produite avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette note s'inscrit dans le cadre du plan d'action régional 2021-2023 sur le renforcement de l'implémentation des Directives relatives à la gestion des finances publiques, adopté en février 2021.

B) Harmonisation des règles budgétaires et amélioration de la coordination des politiques budgétaires (OG4)

Pour cet objectif général, les actions préconisées visent la transposition et la mise en œuvre des nouvelles Directives des Finances Publiques et l'application des règles de la surveillance multilatérale.

Les membres de la Cellule de Suivi ont noté à cet effet que la deuxième tournée de suivi-évaluation de la mise en œuvre des directives relatives à la gestion des finances publiques a été lancée en décembre 2021 en vue d'apprécier les avancées réalisées dans les États membres depuis la première évaluation organisée fin 2019 – début 2020. Les résultats de quatre pays (Cameroun, Centrafrique, Gabon et Tchad) sont déjà rendus disponibles et en

cours de consolidation dans le cadre du rapport régional de mise en œuvre. Le rapport régional sera finalisé une fois l'évaluation réalisée pour les deux autres pays.

S'agissant de l'application des règles de la Surveillance Multilatérale, une mission de surveillance multilatérale est actuellement en cours dans les États membres. Cette mission a pour objectif d'échanger avec les Experts et les Autorités nationales sur la conduite de la politique budgétaire, l'état de mise en œuvre des différentes réformes structurelles engagées et les dispositions prises pour une mise en œuvre harmonieuse des Résolutions du Sommet des Chefs d'État de la CEMAC d'août 2021.

Pilier 2 : Politique Monétaire et Système Financier

Dans ce pilier, les objectifs généraux suivants ont été poursuivis : (a) assurer la stabilité à long terme de la monnaie ; (b) renforcer l'efficacité de la politique monétaire ; (c) renforcer la stabilité, l'inclusion financière dans la CEMAC et la lutte contre le blanchiment des capitaux ; et (d) redynamiser les marchés financiers.

A) De la stabilité à long terme de la monnaie

Les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que les actions prévues dans ce cadre s'exécutent normalement. Il s'agit notamment :

- d'assurer le suivi rigoureux de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes par tous les opérateurs économiques, y compris les entreprises pétrolières avec la fin du moratoire qui leur était accordé;
- de maintenir la rigueur en matière de suivi des flux de capitaux internationaux, en particulier en ce qui concerne la supervision des dépôts des résidents de la CEMAC à l'étranger et la rétrocession à la Banque Centrale des devises résultant des transactions internationales.

B) Du renforcement de l'efficacité de la politique monétaire

Les actions pour cet objectif général portent essentiellement sur l'amélioration de la transmission de la politique monétaire en résorbant notamment l'excédent de liquidité bancaire et en soutenant les économies de la CEMAC eu égard à la persistance de la crise sanitaire et de ses effets sur les économies de la sous-région. Malgré la persistance de la pandémie de la COVID-19, la BEAC a entamé le resserrement de sa politique monétaire, au regard des pressions qui s'exercent sur la stabilité monétaire interne (tensions inflationnistes) et externe (dynamique baissière des réserves de change), en relevant son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 4%.



C) Du renforcement de la stabilité et de l'inclusion financière dans la CEMAC et de la lutte contre le blanchiment des capitaux

Cet objectif général vise à améliorer l'accès des populations aux services financiers tout en sécurisant ceux-ci, et à développer l'inclusion financière dans la sous-région, en mettant en place une stratégie sous-régionale d'inclusion financière et en faisant un suivi approprié. Les réalisations escomptées à fin mars 2022 concernent le développement de l'accès et de l'utilisation des services de paiement ainsi que la mise en place d'un dispositif d'enquête annuel auprès des utilisateurs des services financiers pour l'élaboration périodique de l'indice des prix des services financiers.

Par ailleurs, dans la perspective de renforcer l'offre de services financiers, la COBAC a récemment donné son avis conforme pour le fonctionnement de trois établissements de paiement et l'autorisation préalable à plusieurs établissements assujettis pour offrir des services de paiement avec les opérateurs de télécommunication.

En matière de redynamisation de l'information financière dans la sous-région, les travaux relatifs à la refonte de la centrale des risques bancaires se poursuivent. Le paramétrage de la solution informatique acquise ayant été effectué, la phase de recette s'est poursuivie au cours des mois de mars et avril 2022. Elle sera suivie de la mise en production de la solution dans les pays de la CEMAC.

Enfin, le cadre de gouvernance et le dispositif de suivi-évaluation ainsi que les indicateurs de mesure de l'inclusion financière dans la CEMAC ont été validés au niveau institutionnel en février 2022. Ces éléments seront exploités pour l'élaboration de la version finale de la stratégie régionale à l'horizon 2022-2027.

D) De l'opérationnalisation et de la dynamisation du marché financier

Pour cet objectif général, la plupart des actions sont en cours de réalisation. La Cellule de Suivi a noté que s'agissant de la restructuration et de l'optimisation des structures du marché financier unifié (COSUMAF, BVMAC et Dépositaire Central), les actions se poursuivent de manière satisfaisante sous la supervision de la BEAC, avec le concours de la Banque Mondiale. En outre, concernant la refonte du Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC et du Règlement Général de la COSUMAF, le projet examiné par le Conseil d'Administration de la BEAC en décembre 2021, a été amendé au cours d'une réunion de relecture organisée en février 2022. Il devra être examiné par le Collège de la COSUMAF, avant transmission au Gouverneur de la BEAC.

Pour ce qui est de l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel de la COSUMAF, le rapport final est attendu et devrait être disponible pour la fin du 1^{er} semestre 2022. Cet audit devrait déboucher sur une proposition de plan d'actions à mettre en œuvre pour restructurer l'institution.



Le processus de création du Dépositaire Central Unique (DCU) de la CEMAC est en cours, tandis que le business plan de la BVMAC devrait être examiné prochainement afin d'élaborer un plan de restructuration de la Bourse de la CEMAC.

Enfin, s'agissant du cadre de concertation permanent des Trésors publics, l'instance dédiée a tenu sa première session les 10 et 11 mars 2022 à Douala et les travaux ont consisté au développement du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. Ce cadre est institué pour permettre aux administrations financières de la CEMAC de communiquer régulièrement, d'harmoniser et de partager les bonnes pratiques, puis de renforcer la coordination de leurs interventions sur le marché.

Pilier 3 : Réformes structurelles

La matrice révisée du PREF-CEMAC renferme trois objectifs généraux relatifs aux réformes structurelles notamment le renforcement de la diversification économique et le développement du secteur privé (OG11), l'amélioration du climat des affaires (OG12) et le développement des formes alternatives de financement des économies (OG13).

Au **Cameroun**, le développement du capital humain est au cœur de la Stratégie Nationale de Développement du Cameroun 2020-2030 (SND30). En effet, la deuxième phase de l'accord signé avec la Banque Mondiale (BM) sur la mise en œuvre du projet des filets sociaux pour la période 2018-2023 est en cours de déploiement. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la politique nationale de protection sociale, le Gouvernement s'est engagé à mettre des ressources conséquentes d'au moins 9 milliards de FCFA par an, de manière progressive depuis 2020 pour les filets sociaux. Enfin, dans le BIP 2022, le Gouvernement a prévu la mise en œuvre de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Au **Congo**, le pays s'attèle à poursuivre sa politique ambitieuse de diversification et d'industrialisation, à travers le Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Ce PND sert de document de stratégie à moyen terme du Congo pour créer les conditions d'une transformation structurelle de l'économie en vue d'assurer une croissance inclusive et créer la richesse nécessaire permettant au Gouvernement de répondre aux défis de l'emploi et de la réduction de la pauvreté, ainsi que du développement social, de la préservation de l'environnement et du développement durable. Il prévoit un ensemble de programmes d'actions prioritaires destinés à promouvoir un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à l'investissement privé.

En outre, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, le FMI a félicité le Congo pour les efforts déployés dans la restructuration de la dette et dans l'amélioration de la transparence à travers la promulgation de la nouvelle loi anti-corruption, suivie de la déclaration du patrimoine des membres du gouvernement.



Pour l'amélioration du capital humain, le Congo a mis en œuvre le projet des Filets sociaux, exécuté avec le projet LISUNGUI financé par la BM et l'Agence Française de Développement (AFD), qui est ne assistance monétaire aux populations pauvres.

Au **Gabon**, en Novembre 2020, le Président de la République a inauguré La Santé Pharmaceutique (LSP), première usine de fabrication des médicaments du Gabon et la plus grande de la CEMAC. LSP produit à ce jour de l'Azithromycine, du Paracétamol, du Laprofen et a écoulé au plus fort de la crise sanitaire plus de 50 000 flacons de gels hydro-alcooliques, en pleine pénurie mondiale. Les discussions autour de l'exportation des médicaments de LSP au Cameroun, au Congo, en Guinée-Equatoriale et au Sénégal sont d'ores et déjà bien avancées.

Par ailleurs, la **Guinée-Equatoriale** et le **Tchad** ont entrepris certaines actions pour accélérer la mise en œuvre de la restructuration et de la mise à niveau des entreprises publiques en publiant les états financiers de celles-ci conformément à l'Acte uniforme OHADA et les rapports globaux sur le portefeuille et la performance de ces entreprises dans les filières stratégiques du plan de diversification.

Au niveau communautaire, la **Commission de la CEMAC**, dans l'optique de développer les ressources humaines dans la zone CEMAC et plus particulièrement pour augmenter le nombre des Centres de référence de formation et développer une politique communautaire de mobilité des enseignants, des étudiants et autres apprenants dans les domaines technique, technologique, professionnelle et d'apprentissage des métiers, a initié une étude permettant de cartographier l'excellence académique. L'atelier de restitution et de validation de ladite étude portant sur la création d'une université d'excellence dans l'espace CEMAC, s'est tenu à Douala, au Cameroun les 7 et 8 avril 2022. Cet atelier avait pour objectif de valider les résultats de l'étude menée par la FERDI sur la création d'une université d'excellence dans l'espace CEMAC.

En outre, la **Commission** a, du 15 au 17 mars 2022 à Douala, en collaboration avec le Bureau Sous-régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA/BSR-AC) et le Secrétariat Technique du COPIL/CER-AC (ST-COPIL/CER-AC), organisé un atelier régional d'harmonisation des cadres des stratégies et des politiques commerciales et industrielles communes de soutien à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en Afrique centrale. A l'issue de l'atelier régional le projet de cadre de référence pour la conception d'un Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique pour l'Afrique centrale (PDIDE Régional) a été validé et le rapport d'harmonisation des politiques commerciales communes extérieures a été amendé.

Concernant le PREF-CEMAC, le Secrétariat Permanent a mené au cours du premier trimestre 2022 sur instruction du COPIL, en collaboration avec la Banque Centrale, la Commission de la CEMAC et les Etats membres, une étude sur la stratégie d'import-

substitution des biens de cru (viande, poisson, riz et hydrocarbures) dans la CEMAC. Cette étude, qui sera soumise à la haute sanction des membres du COPIL lors de sa seizième session ordinaire du 14 avril 2022, vise à créer les conditions d'un renforcement de la chaîne des valeurs et de la diversification des économies de la sous-région.

Pilier 4 : Intégration régionale

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a évalué a) la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC ; b) l'accélération de l'édification du marché commun ; c) l'achèvement du processus de libre circulation des personnes et du droit d'établissement; d) le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région ; et e) la réalisation du Plan opérationnel 2021-2025 du Programme Économique Régional (PER).

A) Sur la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC

Dans le cadre de cet objectif, la Cellule de Suivi a noté que le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC a convoqué des séances de travail avec la Commission de la CEMAC, la BEAC, la BDEAC pour préparer les différents rapports sur la mise en œuvre des politiques et actions prioritaires prescrites par les Chefs d'État. C'est ainsi que les documents portant notamment sur i) les impacts économiques et financiers de la guerre russo-ukrainienne sur les économies de la CEMAC ii) la stratégie d'import-substitution de certains produits de cru de la sous-région ont été élaborés pour être soumis à l'examen du COPIL lors de sa 16^{ème} session ordinaire du 14 avril 2022. Par ailleurs, le projet de rapport annuel préliminaire de la mise en œuvre du PREF-CEMAC pour l'année 2021 a été élaboré et sera soumis à l'examen du COPIL lors de sa 17^{ème} session ordinaire. Enfin, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC a désigné les Experts pour participer à la mission de surveillance multilatérale en cours actuellement dans les États membres, afin de collecter et mettre à jour des données et informations sur la mise en œuvre du PREF-CEMAC en 2021.

B) Sur l'accélération de l'édification du marché commun

Concernant l'accélération de l'édification du marché commun, la version 2022 du Système Harmonisé (SH) qui a été validée par le Comité statutaire de la Nomenclature et du Tarif qui s'est réuni en 2021, a été éditée par la Commission et sera disponible dans les Représentations de la CEMAC dans les États membres. Par ailleurs, pour rendre effective la libre circulation des personnes, des biens et le droit d'établissement, le Conseil des Ministres de l'UEAC, en sa session du 8 décembre 2021, a adopté une série de textes communautaires y afférents.

C) Sur le renforcement de la sécurité des biens et personnes dans l'espace CEMAC

En ce qui concerne le renforcement de la sécurité des biens et personnes dans l'espace CEMAC, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé que le 1^{er} avril 2022, le Président de la Commission de la CEMAC a signé deux Décisions importantes portant création, organisation et fonctionnement d'une part, du Comité Technique Mixte de Suivi de

l'actualisation des Études en vue de l'achèvement des travaux de construction du poste de contrôle unique à la frontière (PCUF) entre le Cameroun et le Tchad à Koutéré et, d'autre part, du Comité Technique Mixte de Suivi de l'élaboration du programme de développement intégré de la zone économique spéciale des trois frontières (Cameroun-Gabon-Guinée Équatoriale).

D) Sur le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région

Dans le cadre de cet objectif général, la mise en œuvre du nouveau programme statistique 2021-2030 a connu une avancée remarquable suite à l'adoption, par les Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, du Programme Statistique sous régional de la CEMAC (STAT CEMAC), qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté sur la période 2021-2030.

E) Sur la réalisation de la deuxième phase du plan opérationnel 2021-2025 du Programme Économique Régional (PER)

Les actions dans ce cadre s'inscrivent dans la mise en œuvre des projets intégrateurs. Un rapport détaillé produit par le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC donne la situation de la mise en œuvre des onze projets intégrateurs au niveau des États membres, et le niveau d'implication des différents partenaires. Il convient tout de même de relever que grâce au suivi constant des projets, avec l'appui déterminant de la BAD, de la BEAC, de la Banque Mondiale, et particulièrement de la BDEAC, la mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC connaît une évolution satisfaisante.

F) Sur l'accélération du processus de rationalisation des institutions spécialisées de formation communautaire

Dans le cadre de cet objectif général, la Commission de la CEMAC a organisé l'atelier de restitution et de validation de l'étude portant sur la création d'une université d'excellence dans l'espace CEMAC, à Douala, au Cameroun les 7 et 8 avril 2022. Cet atelier avait pour objectif de valider les résultats de l'étude menée par la FERDI sur la création d'une université d'excellence dans l'espace CEMAC.

Pilier 5 : Coopération internationale

Dans ce pilier, la Cellule de Suivi a fait le point de l'évolution des relations des pays membres avec le FMI. Au titre de l'année 2022, les priorités du cinquième pilier ont trait principalement à la conclusion des programmes individuels avec le FMI et le recours à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour un large accès aux financements concessionnels et non-concessionnels ainsi qu'aux avantages non financiers tels que l'assistance technique.

S'agissant des programmes avec le FMI, des progrès manifestes ont été enregistrés depuis le quatrième trimestre 2021. En effet, les relations entre les pays de la CEMAC et le FMI se sont consolidées, en lien avec le nouveau programme triennal au Congo, ainsi que les conclusions des premières revues du programme du Cameroun et celui de référence de la RCA. Toutefois, ces progrès ont été atténués par les retards accusés dans le cadre des revues des programmes du Gabon, de la Guinée-Equatoriale et du Tchad.

Au sujet de la restructuration des dettes publiques extérieures, des avancées significatives ont été enregistrées notamment au Congo et au Tchad qui bénéficient des accords de principe de la part de leurs créanciers officiels bilatéraux et privés.

Point 7 : Opérationnalisation des structures du marché financier unifié

Examinant ce point, les membres de la Cellule de Suivi se sont appesantis sur les actions en cours de mise en œuvre pour boucler le processus de finalisation de la seconde phase du projet.

Les travaux de révision des textes fondamentaux du marché financier de la CEMAC ont été effectués au mois de février 2022 par le Comité de suivi de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers, regroupant la COSUMAF, la BVMAC, les Associations Professionnelles des Sociétés de Bourse de la CEMAC, des sociétés de gestion de portefeuilles, des sociétés d'assurances, des banques et du patronat de l'Afrique centrale sous la supervision de la BEAC.

La version amendée du Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier sera soumise à l'examen du Collège de la COSUMAF avant sa transmission au Conseil d'Administration de la BEAC et au Comité Ministériel de l'UMAC. En outre, le rapport final de l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel de la COSUMAF devrait être disponible avant la fin du premier semestre 2022.

S'agissant de la BVMAC, le business plan élaboré par le cabinet MAZARS Cameroun est déjà disponible et sera exploité dans les prochains jours. En ce qui concerne l'introduction en bourse des entreprises dans lesquelles les Etats de la CEMAC et leurs démembrements détiennent des participations, seuls trois Etats ont à ce jour, transmis des listes des sociétés à introduire en bourse. Le point relatif aux impayés de la BVMAC a été exposé et les représentants des Etats ont pris la résolution que cette situation soit régularisée.

A cet effet, ils ont demandé que la BEAC saisisse officiellement les Ministres des Finances des États concernés.

Enfin, en ce qui concerne le Dépositaire Central Unique, compte tenu de la réception tardive du business plan produit par le cabinet MAZARS et de l'imminence de la date butoir de transfert du DCU à créer des activités du dépositaire central, le Gouverneur de la BEAC a sollicité auprès du Président du COPIL du PREF-CEMAC la prorogation de cette échéance.

Après échanges sur le document, les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte et proposé que le COPIL réitère sa recommandation à l'endroit des Etats pour la transmission de la liste de leurs entreprises susceptibles d'être cotées en bourse dans les meilleurs délais.

Les membres de la Cellule de Suivi ont également pris acte de la demande de proroger le délai de transfert des activités du Dépositaire Central Unique (DCU) et demandé au Secrétariat Permanent de transmettre cette doléance au COPIL du PREF-CEMAC avec avis favorable.

Par ailleurs, ils ont exhorté les Etats et les Institutions qui entretiennent des arriérés vis-à-vis de la BVMAC de les apurer dans les meilleurs délais.

Point 8: Renforcement des systèmes statistiques des pays de la CEMAC

La 8^{ième} Session du Comité Sous régional de la Statistique s'est tenue du 07 au 08 mars 2022 à Douala. Cette session était principalement consacrée au lancement officiel des activités du Programme Statistique 2021-2030 de la CEMAC (STAT-CEMAC 2021-2030). Ce programme, qui est arrimé à la Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA 2) de l'Union Africaine, se donne pour vision de mettre en place « Un système statistique performant qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées, disponibles à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de la CEMAC ». Il est bâti autour de quatre (4) axes stratégiques et onze (11) objectifs opérationnels. Pour la bonne mise en œuvre de ce programme, la Commission de la CEMAC a initié une campagne de mobilisation des appuis techniques et financiers auprès de ses différents partenaires techniques et financiers, traditionnels et non traditionnels. A cet effet, certains partenaires ont déjà manifesté leur ferme intention d'accompagner la Commission de la CEMAC, notamment la Banque Mondiale, dans la mise en œuvre de ce programme.

Au niveau de la **Commission**, des efforts sont faits pour mobiliser une partie du financement de ce programme dans le cadre du FODEC, car les statistiques qui interviennent dans tous les secteurs d'activités économiques revêtent un caractère intégrateur.

Les membres de la Cellule de Suivi se sont félicités du lancement officiel des activités du STAT-CEMAC 2021-2030 qui constitue un outil intégrateur. Ils ont recommandé aux Etats membres de consacrer 0,15% des budgets nationaux au financement de la statistique, conformément à la déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat de l'Union Africaine de janvier 2018. Enfin, la Cellule de Suivi a demandé au Secrétariat Permanent de transmettre en l'état la note sur cette question au COPIL.

Point 9 : Projet d'ordre du jour de la seizième session du COPIL du PREF-CEMAC

La Cellule de Suivi a pris acte du projet d'ordre du jour et du programme de travail de la seizième session du COPIL et les transmet au COPIL pour examen et adoption.

Point 10 : Divers

Aucun point n'a été inscrit en divers.

Point 11 : Adoption du compte rendu de la Cellule de Suivi

Le compte-rendu de la Cellule de Suivi a été adopté avec amendements.

Au terme de leurs travaux, les membres de la Cellule de Suivi ont remercié l'équipe du Secrétariat Technique conduite par le **Professeur Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, pour la qualité des documents et la bonne organisation des travaux.

Douala, le 12 avril 2022,

Le Président



Antoine NKODIA